

Synthèse de la table ronde « Prévenir le risque »

Les participants à la table ronde « prévenir le risque »

Amboise Guellec, député du Finistère, ancien ministre a présidé

Gustave Defrance, directeur de la Prévention des pollutions et des risques, Ministère de l'environnement

Jean-Pierre Feuvrier, chef de division au Cemagref

Charles Puyo, directeur du département fluvial et hydro-agricole de Sogreah

Pierre-Alain Roche, directeur départemental de l'Équipement de l'Aube

Bernard Tardieu, président directeur général de Coyne et Bellier

Guy Oberlin, directeur de recherche Orstom-Cemagref

La deuxième table ronde de la journée est consacrée à la prévention du risque. Dans ce domaine il est nécessaire, comme y invite B. Tardieu (président directeur général de Coyne et Bellier), reprenant les propos du Professeur Leroy-Ladurie d'analyser les leçons du passé. Les phénomènes décrits ont de longues périodes de retour, les modifications sont très lentes et les ouvrages réalisés ont des durées de vie considérables : les levées de la Loire datent de l'époque des Plantagenêts (12^e au 15^e siècle). On peut difficilement analyser les actes d'aujourd'hui sans analyser ceux de nos prédécesseurs, ce qui ne peut se faire sans tenir compte du contexte de l'époque.

Un voyage à travers le monde est également un voyage à travers le développement. On peut imaginer que ce qui s'est passé au 15^e et au 16^e siècle en Hollande préfigurera ce qui se passera au Bangladesh peut-être au 22^e siècle. Encore faut-il rester prudent. Les problèmes mondiaux sont traités en fonction de l'émotion des pays riches, c'est-à-dire de la nôtre. C'est à travers ce filtre là qu'il est possible d'imaginer les messages à délivrer pour essayer de préparer les gens au retour inéluctable des crues et des dangers.

Selon P.-A. Roche (directeur départemental de l'Équipement de l'Aube), la prévision des crues progressera avec l'amélioration de la prévision et la refonte de la chaîne d'alerte.

En effet, on vit actuellement une situation de progrès significatifs en matière de prévision des crues, mais il faut aussi améliorer la fiabilité des réseaux, mettre en place les modèles dans les services opérationnels. Il existe ainsi encore un décalage important entre les produits de la recherche et les outils opérationnels de terrain. Des réseaux-radars sont déjà développés, c'est le cas des cinq radars en cours d'installation dans le sud de la France. Un outil absolument remarquable en matière de surveillance de ces événements sera disponible d'ici cinq ans.

La collaboration entre les hydrologues et les météorologues, qui manquait fortement dans les prévisions immédiates, se développe. C'est par là que passeront les progrès à l'avenir pour des bassins de relativement faible taille et de grande concentration.

On peut avoir bon espoir de voir déboucher les travaux en cours dans les dix à quinze prochaines années. D'autres recherches s'annoncent. Une prévision plus rapide nécessitera une révision profonde des procédures de transmission des informations ainsi qu'une intégration de tout le dispositif dans un système beaucoup plus direct.

Pour le directeur départemental de l'Équipement de l'Aube, deux idées simples concernant l'urbanisme sont à retenir. L'atténuation des risques est liée à des décisions relevant des collectivités. En deuxième lieu, le développement doit épargner les zones inondables et pour cela, les schémas de développement doivent être négociés au niveau d'un territoire assez large pour disposer de degrés de liberté.

Maîtriser l'inondation revient en partie à maîtriser les effets vers l'aval des constructions. Les dispositifs techniques sont bien connus aujourd'hui et globalement les collectivités sont dans la situation de l'arroseur arrosé. La responsabilité est très directement ressentie par les services techniques.

On évoque de plus en plus la négociation dans la maîtrise des inondations, en particulier la recherche d'alternatives de développement pour les collectivités, dans un système actuel où elles ont énormément de contraintes. L'urbanisme se fait davantage selon les opportunités que selon une planification d'ensemble. La notion d'attractivité territoriale est capitale pour des questions principalement de survie. Ces projets doivent permettre la promotion d'une politique un peu durable en matière de prévention des risques.

Enfin, l'élargissement du territoire concerné par le développement permet d'avoir un certain degré de liberté.

G. Defrance (directeur de la Prévention des pollutions et risques) énonce brièvement les priorités de Mme Lepage, ministre de l'Environnement : l'emploi, la sécurité, la prévention des risques, la qualité du cadre de vie, la participation des citoyens et des associations, la diplomatie de l'environnement.

La sécurité et la prévention des risques se trouvent être un point majeur de l'action du ministère de l'environnement, qui ne peut être efficace que si elle s'appuie sur l'action des différents services de l'État dans les divers ministères.

L'actualité récente en matière de prévention des risques a été marquée par la parution de deux décrets. Le premier concerne le plan de prévention des risques prévisibles (PPR : loi du 2 février 1995 et décret du 5 octobre), qui ne vaudra que par l'application qu'en feront les hommes sur le terrain et leur volonté d'appliquer le PPR. Le deuxième texte concerne l'expropriation. Le décret est paru le 17 octobre 1995. Les expropriations peuvent s'appliquer au domaine des crues torrentielles. Là aussi on est en présence d'un texte nouveau, il va falloir prouver qu'il est applicable.

En matière d'information préventive, la politique du ministère de l'Environnement s'inscrit dans le cadre de la loi de 1987. Aujourd'hui quatre vingt départements ont mis en place effectivement une cellule d'analyse des risques et d'information préventive. Progressivement les dossiers départementaux sur les risques majeurs se constituent. Les premiers dossiers communaux synthétiques sont parus.

Une meilleure prévention des risques naturels et de leurs effets passe par une bonne information de l'ensemble des citoyens. Il existe aujourd'hui des actions tout à fait nouvelles. G. Defrance annonce qu'une centaine de personnes profiteront des vacances de la Toussaint, dans la région de Colmar, pour participer à une formation sur les problèmes de risque. Ce que fait l'Éducation Nationale de ce point de vue dans chaque académie est assez exemplaire.

Dans la suite de la table ronde, le débat s'est organisé avec la salle autour de trois points : le risque acceptable, l'urbanisation et le développement, et la prévision.

La notion de risque acceptable comme celle de pollution acceptable est difficile à définir et reste très relative. L'acceptabilité varie au cours du temps et dans l'espace. De même, si des ouvrages de protection sont construits, l'acceptabilité évolue, les coûts nécessaires pour certains degrés de protection sont aussi une contrainte. Cette notion doit ainsi très clairement donner lieu à débat et à négociation entre les acteurs.

Des zones inondables ont été urbanisées au cours des quarante dernières années et si la conscience est prise que les effets sont désastreux, des errements subsistent. Comment réellement convaincre les décideurs ? Les outils réglementaires y contribuent et sont nécessaires mais l'interdiction n'est jamais suffisante. Il faut proposer des alternatives permettant d'assurer un développement local sans « utiliser » les zones inondables. Une prise de conscience de tous les intervenants du développement est nécessaire.

Au croisement du risque acceptable et du développement, il faut bien séparer les risques que l'on fait courir aux biens et les risques liés aux personnes. Des calculs économiques peuvent montrer, sur des exemples particuliers, que malgré des risques d'inondations, l'implantation en zone inondable est une meilleure solution économique. Il est bien sûr indispensable de ne pas s'en remettre aux seuls calculs et de s'entourer de toutes les précautions qu'imposent les risques de mort d'hommes en particulier.

Citant en exemple la prévision des incendies de forêts, on a pu dire « les grands incendies commencent toujours par un petit », pour souligner l'importance de la mémoire du risque et du souvenir des catastrophes passées. Dans la discussion sont revenus les progrès réalisés en modélisation qui, par le calcul, peuvent permettre de détecter, le plus tôt, les événements pouvant devenir importants.

Dans le cas de l'urbanisme, il ne s'agit pas seulement d'une question d'implantation, mais également d'une conception architecturale. Les architectes peuvent, dans certains cas, apporter des solutions limitant la vulnérabilité à des constructions en zone inondable.

Le Président A. Guellec conclue cette table ronde en félicitant les auteurs de ce colloque qui s'inscrit dans un très grand champs de réflexion forte dans la manière d'aménager le territoire et de le protéger en même temps.

S'appuyant sur les propos de G. Defrance « autres temps, autre façon d'aborder les questions » il confirme aux participants que le bon chemin est à présent repris, en particulier dans le domaine des zones inondables.

R. Pochat